

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F121DGS-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 24 septembre 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 24 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BEUVELOT Gérard, BLOT Michel,
BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CORIOU Floriane, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LAPORTE Christian, LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric,
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel , REGOURD Vanessa,
REYNES Julien, ROUBY Chantal, ROSEMBAUM Marie- Claire, SÉGALA Jean- François,
SEMIROT Marie- Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur PICCOLI Jacques

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Monsieur LAGRÈZE Georges
Madame CARRERE Nathalie procuration à Monsieur REYNES Julien
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Madame GRIFFEILLE Martine
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean- François
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame COSTES Marie
Monsieur LAPOUGE Maurice procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur MALBEC Sébastien
Monsieur RANGER Pierre procuration à Monsieur BLOT Michel
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur TIJDENS Nantko procuration à Monsieur JURQUET Bernard

Secrétaire de Séance :	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 11 Votants : 49
------------------------	---

N°2026F121DGS : APPROBATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F121DGS-DE

Reçu le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, imposant notamment les obligations de réserve, de discrétion et de secret professionnel aux agents publics ;

Vu la Loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique ;

Vu le Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 modifié pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'Ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018 fixant les règles à respecter en matière de protection des données personnelles ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 08 septembre 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot fait face à des risques de sécurité informatique croissants, il est nécessaire de mettre en place différentes mesures destinées à sécuriser son système d'information et à protéger ses données ;

Considérant que pour être pleinement efficace, la sécurité informatique repose également sur la mobilisation de tous : chaque utilisateur doit en effet contribuer à la sécurité informatique en observant des règles d'utilisation des outils informatiques et une vigilance constante ;

Considérant que la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot doit ainsi se doter des moyens de mener à bien les missions qui lui sont dévolues dans le cadre de ses compétences ;

**Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,**

1°) - Approuve le projet de charte informatique, tel que joint en annexe ;

2°) - Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

3°) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F121DGS-DE

Reçu le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 02 octobre 2026

Reçu en Préfecture le : 02 octobre 2026

Publié ou Notifié le : 02 octobre 2026
